



**LES ASSOCIATIONS
EN GUYANE
REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS**

Septembre 2018

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Floriane LEGRAND
Guillaume PREVOSTAT – Jacques MALET

La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du **secteur associatif de la région**. Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte **un lien social incomparable**. Il joue également **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la onzième année consécutive, **Régions de France** soutient ce travail, souhaitant enrichir l'observation du secteur et le présenter sur le site www.avise.org.

Précieuses, notamment pour le réseau d'appui aux associations que constituent les dispositifs locaux d'accompagnement en département et en région, ces informations ont vocation à la plus large communication. Elles sont accessibles à tous sur www.recherches-solidarites.org et reprises sur de nombreux sites.

Une observation actualisée chaque année

Cette onzième présentation se situe dans la continuité, en utilisant des sources et des modes d'observation identiques d'une année sur l'autre. Elle vise trois objectifs :

- Fournir **des éléments chiffrés actualisés**, concernant la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs locaux, notamment **en insistant sur les spécificités de la région**,
- Fournir aux observateurs et aux chercheurs de la région des données qu'ils pourront analyser sous **un angle historique, sociologique ou encore socio-économique**.

Nos sources et nos coopérations

- Les services du **Journal Officiel** et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi régulier des **créations d'associations**,
- Les services des **ministères en charge des Sports et de la Vie associative**, pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,
- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de **l'ACOSS – URSSAF**, et la caisse centrale de la **Mutualité Sociale Agricole**, pour le bilan de **l'emploi associatif** et plus largement de l'économie sociale,
- Un **comité pluridisciplinaire**, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,
- Un **réseau de partenaires** sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Au sommaire

1. Quelques repères généraux utiles
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi dans les associations : un enjeu économique et social
5. Où en sont les associations en France aujourd'hui ?
6. Pour en savoir plus

Quelques repères généraux utiles



La Guyane en quelques chiffres



- ✓ Superficie : **86 504** km²
- ✓ **19** cantons
- ✓ **22** communes

- ✓ **281 612** habitants
- ✓ Soit **3** habitants au km²
(**105** en moyenne nationale)

- Evolution annuelle de la population : **2,6 %**



PIB régional : **4,2 milliards d'euros**

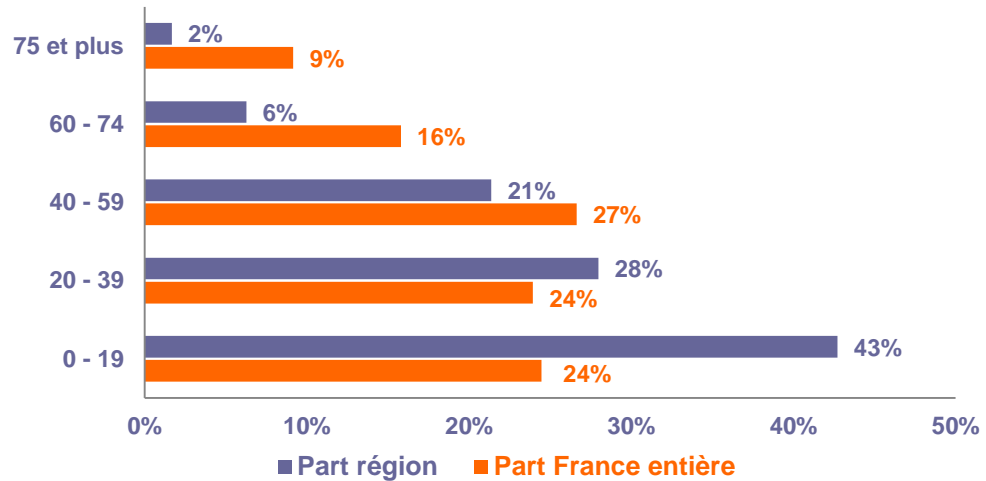
PIB par habitant : **15 853 €**

(France métropolitaine hors Ile-de-France **28 358 €**)

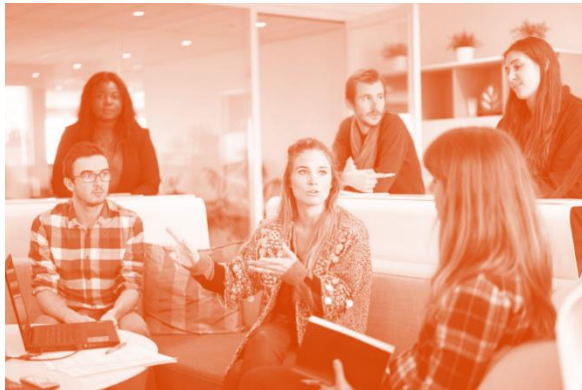


Taux de chômage en moyenne en 2017 : **22,4%**
(France entière hors Mayotte **9,4%**)

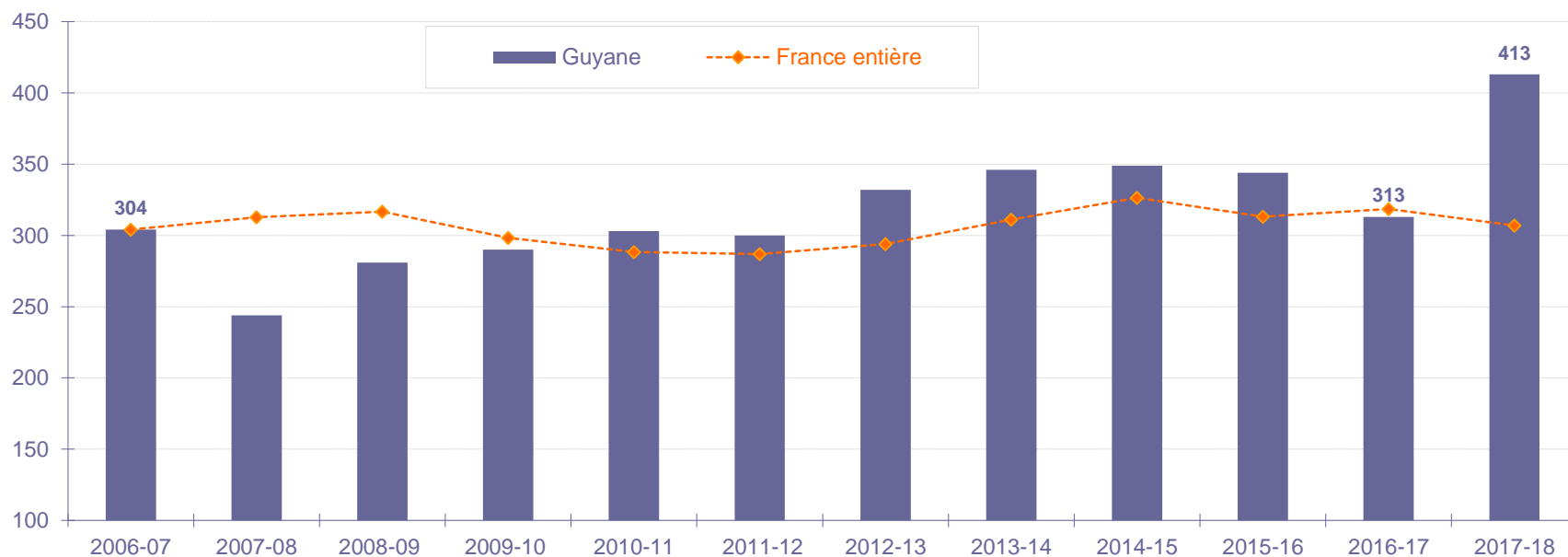
Répartition de la population selon l'âge



Les créations d'associations



Evolution des créations d'associations



Source : Services du Journal officiel. De début septembre à fin août pour correspondre au rythme d'activité de bon nombre d'associations et pour éviter des biais significatifs constatés en fin d'année, lorsque l'on observe les créations selon l'année civile. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution régionale, à partir de la même base pour l'année 2006 - 2007.

Le rythme de créations d'associations est plus soutenu en Guyane, entre 2012 et 2016. Après une année de repli, il marque un record en 2017-2018.

Objet des créations en région

Répartition en 10 grands thèmes, des créations d'associations créées au cours des trois dernières années.

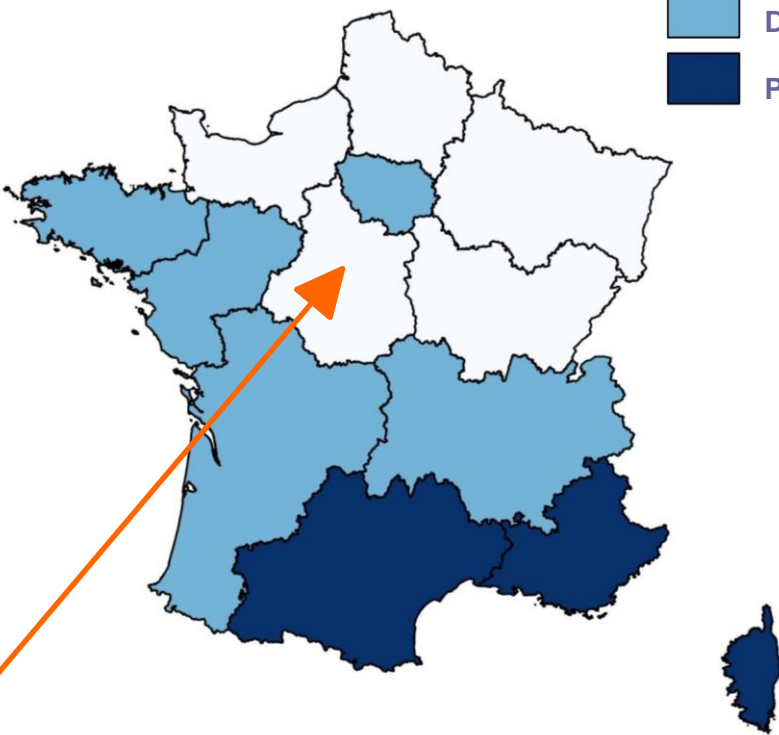
Répartition des créations par thème	Région (en %)	France (en %)
Culture	23,9	24,0
Sports	15,3	17,4
Loisirs	12,0	11,6
Social	7,1	7,6
Amicales - entraide	3,9	7,4
Education - formation	8,0	5,9
Economie	7,3	5,6
Santé	3,1	4,5
Environnement	3,1	3,8
Autres ⁽¹⁾	16,1	12,2
Total	100,0	100,0

Source : Journal officiel sur la période 2015-2018. Traitement R&S. ⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Il se crée, proportionnellement dans la région, moins d'amicales et d'associations dans le domaine de la santé et du sport ; un peu plus dans l'éducation et l'économie.

Densité de créations dans les territoires

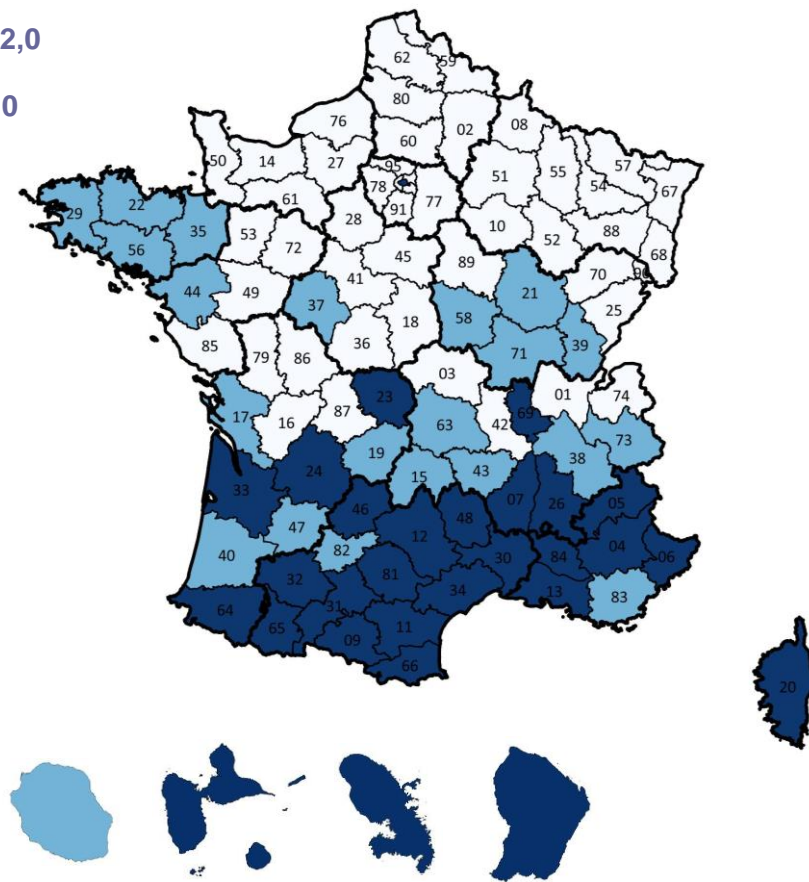
Nombre annuel de créations
d'associations pour 10 000 habitants



Les régions au Nord présentent un ratio moins élevé que la moyenne nationale (moins de 10 créations pour 10 000 habitants par an). Cette caractéristique est partagée par la plupart des départements qui les composent.



N'est pas forcément un
indicateur du
dynamisme du tissu
associatif



Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?



Combien d'associations en activité aujourd'hui ?

On connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Les travaux menés récemment montrent que l'on ne peut guère repérer beaucoup plus de 2 associations sur 3, le tiers restant menant une vie parfaitement discrète, entre ses membres et sans besoin de visibilité ou de soutien.

Pour approcher la réalité du tissu associatif, au-delà des créations d'associations, R&S procède par estimation prudente, à partir de 4 critères complémentaires⁽¹⁾, mesurés dans chaque département et dont les résultats sont agrégés ici par régions :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport

Pour une estimation nationale de l'ordre de 1 300 000 associations en activité, la région pourrait en comporter **entre 3 800 et 4 500**.

(1) A partir des travaux de R&S, croisés avec les différentes enquêtes et informations les plus récentes.

Les bénévoles des associations de la région

R&S a construit un modèle national s'appliquant à tous les départements, et dont les résultats sont agrégés ici en région. Ce modèle part de l'estimation des associations en activité et des travaux relatifs au bénévolat, en France.

L'enquête la plus récente, réalisée en 2016 par l'IFOP, pour France Bénévolat et R&S, révèle une progression de la proportion de bénévoles ces dernières années (25% des Français en 2016 pour 22% en 2010). Elle permet d'évaluer le nombre de bénévoles aujourd'hui à 13 millions, au plan national.

- Sur cette base actualisée, on peut estimer entre 37 000 et 43 000, le nombre de bénévoles dans les associations de la région, aujourd'hui.
- Ceux qui interviennent régulièrement, au moins une fois par semaine, essentiels pour les associations, sont en légère augmentation depuis 2013. Ils représentent aujourd'hui 45% de l'ensemble des bénévoles.

Leur nombre peut donc être estimé entre 16 000 et 19 000 dans la région.

L'emploi associatif



Avertissements au lecteur

Des changements méthodologiques ont conduit à construire une nouvelle série de données, pour les années antérieures à 2017. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.

Les données sont présentées à l'unité près mais doivent être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Un enjeu économique et social fort

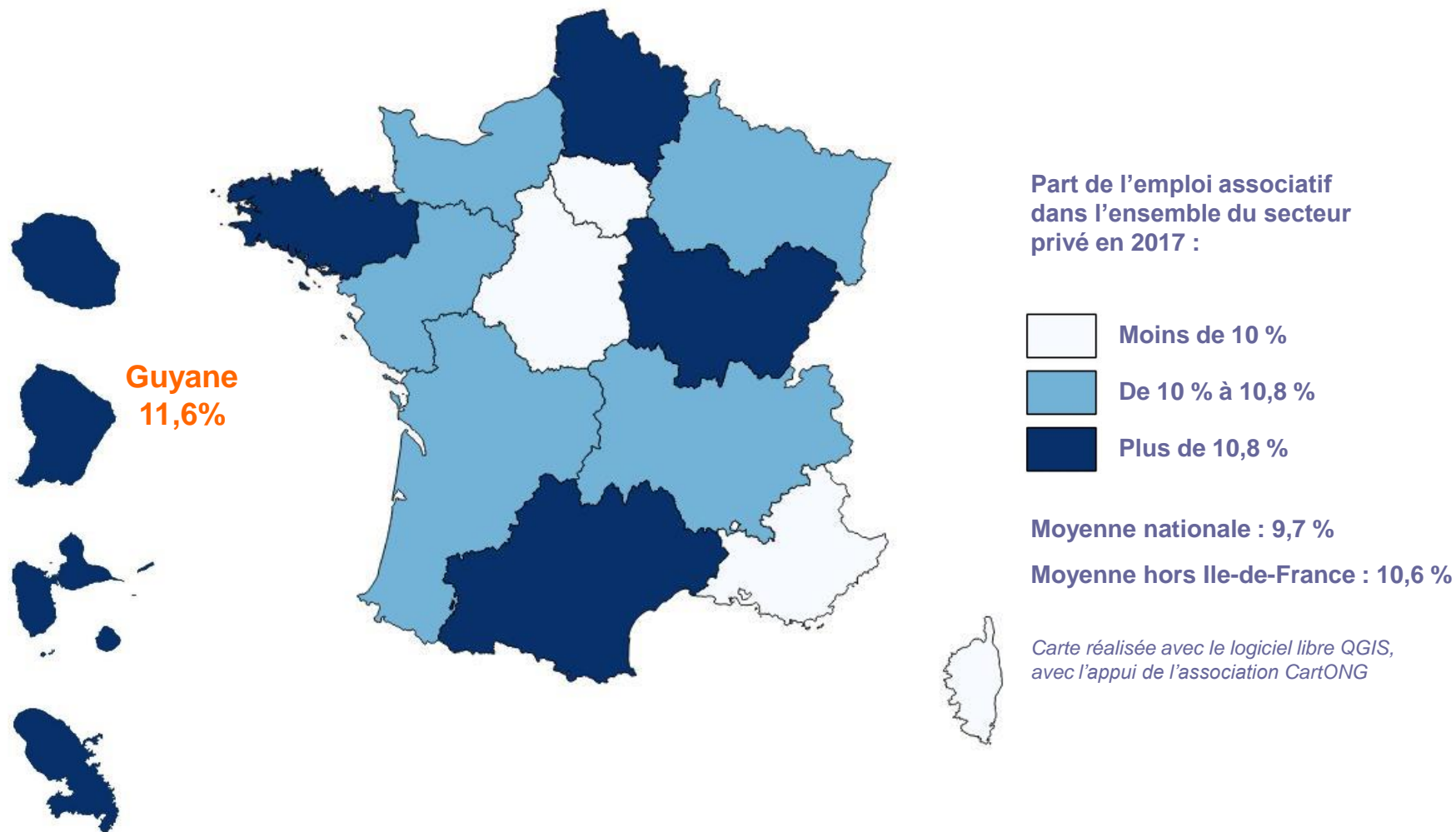
La plupart des associations (plus de 85% en moyenne nationale) fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole.

Pour autant, l'emploi associatif s'avère particulièrement important : au plan national, il concerne en 2017, environ 164.000 établissements. Leurs effectifs salariés s'élèvent à 1.844.000, ce qui représente en France 9,7% de l'emploi privé, soit plus que le secteur des transports ou que celui de la construction (7,6%). La masse salariale correspondante s'élève à plus de 39 milliards d'euros.

Dans la région, en 2017 :

- On compte environ **300** associations employant des salariés.
- Si **46%** d'entre elles ont moins de 3 salariés, **10** en comptent plus de 50.
- Les effectifs salariés de ces associations s'élèvent à environ **3 600**.
- Soit un enjeu économique important : **11,6%** du total de l'emploi privé.
- La masse salariale associative correspondante est de **102,5** millions d'euros.

Le poids de l'emploi associatif dans les régions



Les effectifs salariés par secteur d'activités

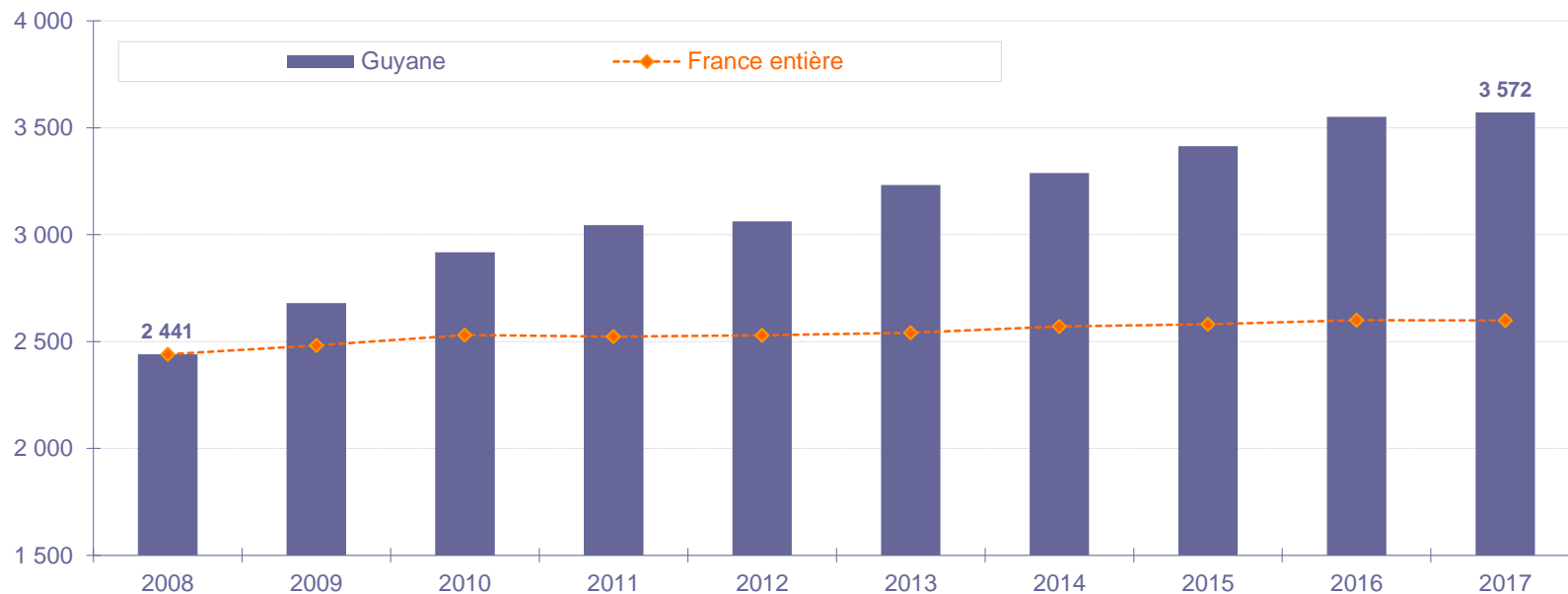
	Effectifs en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Enseignement	293	8,2	11,8
Sport	135	3,8	4,7
Santé *	498	13,9	7,2
Social *	1 517	42,5	49,9
Loisirs	25	0,7	1,3
Culture	42	1,2	2,9
Autres activités ⁽¹⁾	203	5,7	11,4
Autres ⁽²⁾	860	24,1	10,8
Total	3 572	100,0	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2017. Traitement R&S - L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Proportionnellement ici, il y a plus d'emplois dans la santé, mais plus de 25% sont affectés dans les *activités non classées ailleurs*, contre moins de 11% en moyenne nationale. Il est donc difficile de qualifier la répartition sectorielle en Guyane.

* **Bilan détaillé sur le secteur sanitaire et social non lucratif de la région sur www.recherches-solidarites.org**

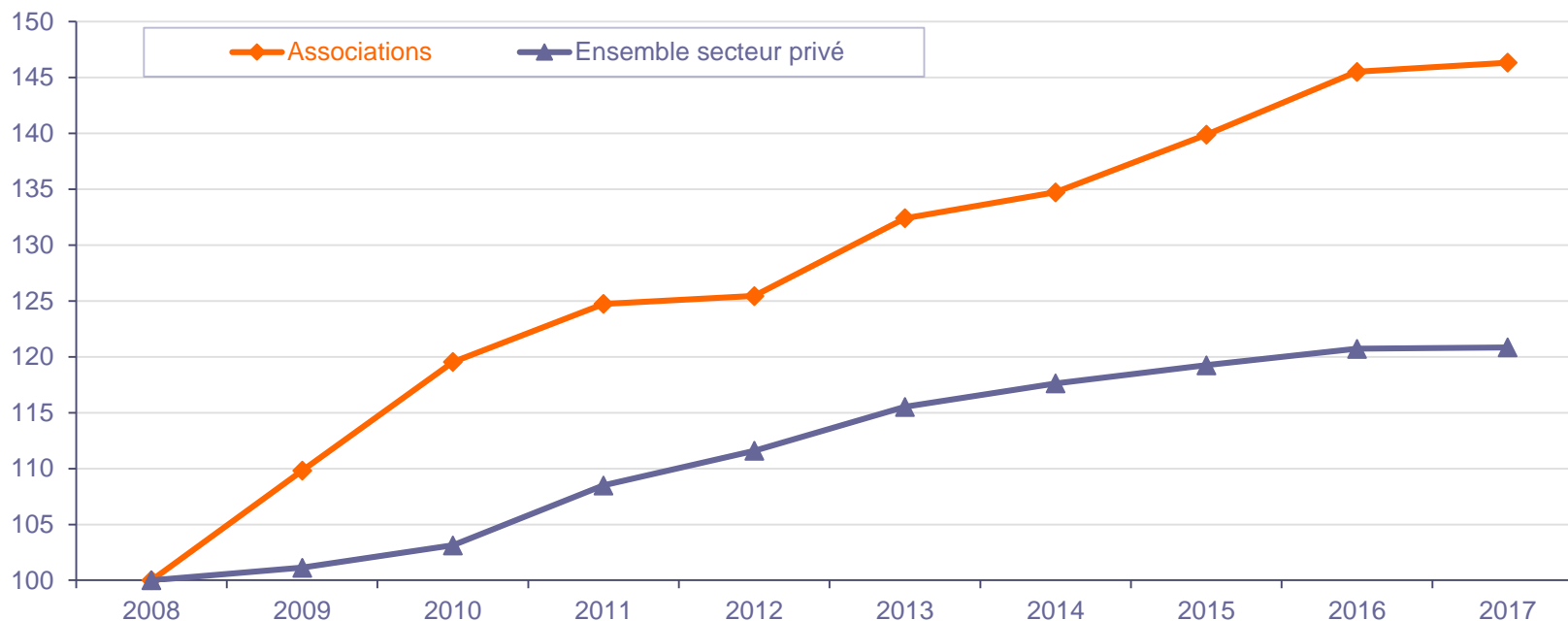
Evolution régionale dans l'ensemble national



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S – Lecture : Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations. La courbe nationale est construite en tendance, à partir de l'année 2008, pour être comparée à l'historique de la région.

Le secteur associatif a créé plus de 1 100 emplois depuis 2008. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser. La progression est forte et continue sur l'ensemble de la période, mise à part la stabilité enregistrée en 2012 et en 2017.

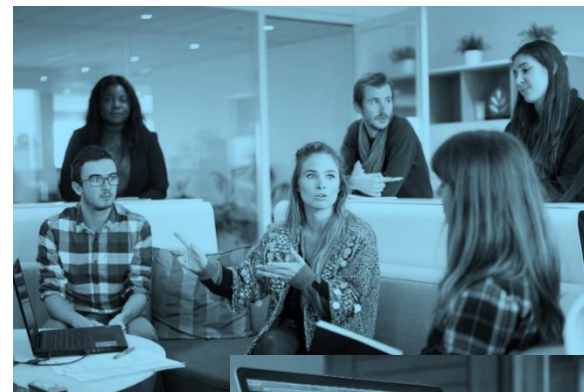
L'emploi dans les associations et le secteur privé en région



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S – Lecture : Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations. Les courbes sont construites en tendance, à partir de l'année 2008.

Le rythme de croissance de l'emploi associatif en Guyane est nettement plus élevé que celui de l'ensemble du secteur privé régional. L'évolution est toutefois comparable en 2017.

Où en sont les associations en France aujourd'hui ?





Enquête nationale réalisée auprès de 2 062 responsables associatifs, entre le 15 mars et le 25 avril 2018.

Echantillon national représentatif constitué d'après la méthode des quotas appliquée aux variables « budget », « emploi » et « secteur d'activité » des associations

Bilan du premier semestre 2018

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

	Mai 2017	Avril 2018		
La situation financière	59%	54%		- 5 points
La situation du bénévolat (nombre, disponibilité)	45%	49%		+ 4 points
La situation générale de l'association (actions, missions...)	66%	67%		

En 2018, jugement positif moins partagé sur la situation financière.

Plus partagé sur le bénévolat : une plus forte mobilisation en compensation ?

Toujours 2/3 des associations globalement satisfaites : le même volontarisme.

Une alerte en filigrane

Sont jugées très difficiles, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



	Mai 2017	Avril 2018
La situation financière	11%	12%
La situation du bénévolat (nombre, disponibilité)	7%	5%
La situation générale de l'association (actions, missions...)	7%	5%

De 7% d'associations en grande difficulté en 2017 à 5% en 2018 : de 90 000 à 65 000 = **25 000 associations de moins.**

Dans un contexte moins favorable (emploi en berne, situation financière plus tendue), **des disparitions en nombre.**

Un peu plus d'optimisme, vraiment ?

Pour les prochains mois :

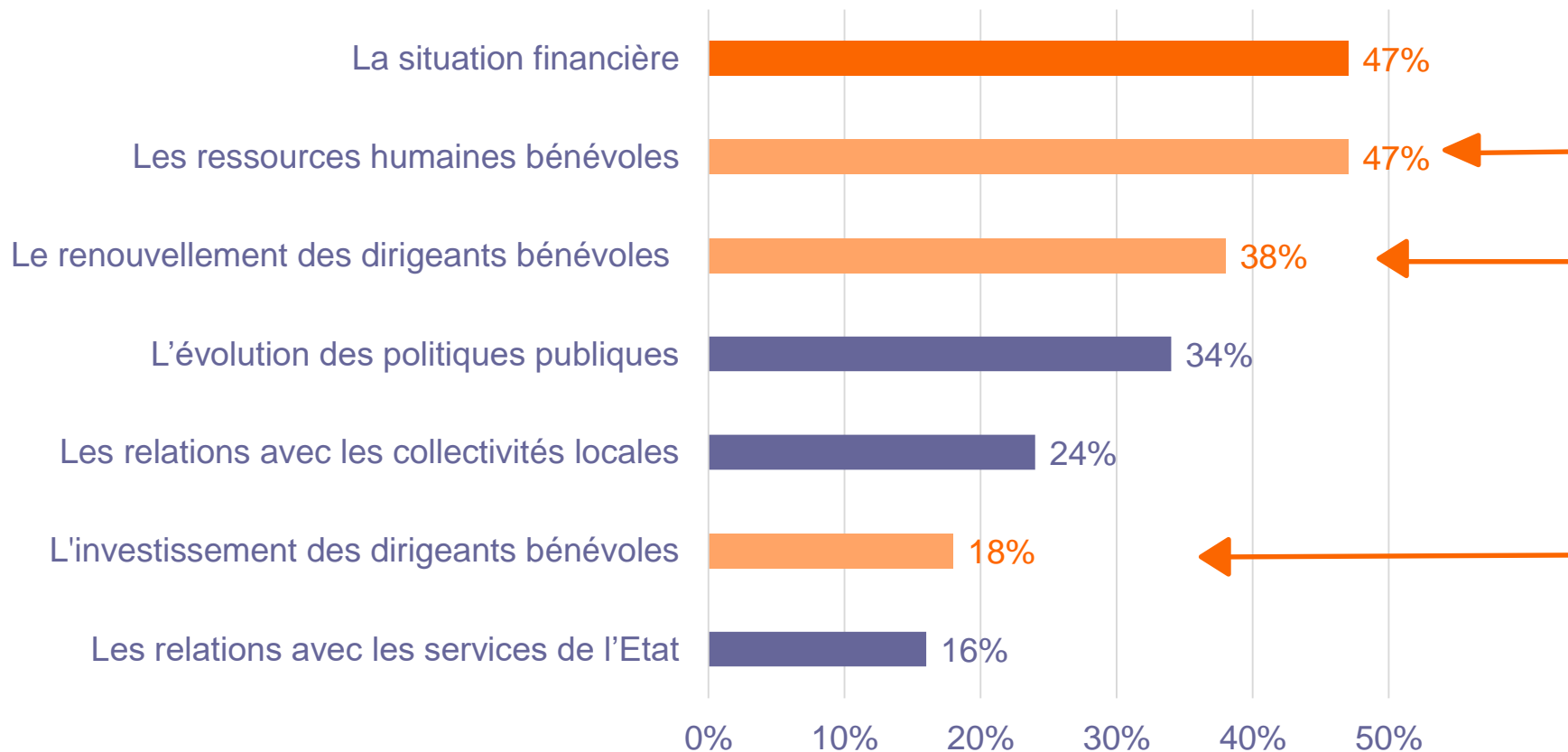
	Mai 2017	Avril 2018		
La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	57%	59%		+ 2 points
L'association envisage des nouveaux projets ou une extension de l'activité	59%	63%		+ 4 points

La disparition d'un certain nombre d'associations renforce mécaniquement le groupe des responsables optimistes.

Plus de porteurs de projets : parfois sous la contrainte pour maintenir des financements ou en obtenir de nouveaux (réponses aux multiples appels à projets).

Les inquiétudes demeurent

**Des besoins croissants
Un bénévolat en mutation**



En savoir plus



L'accompagnement de Régions de France

Régions de France intervient à plusieurs niveaux pour accompagner les Régions :

- Relayer le fait régional auprès du parlement et de l'exécutif et contribuer à la veille juridique et à l'information des Régions ;
- Faciliter les échanges entre les Régions et mutualiser les meilleures pratiques régionales
- Favoriser la concertation entre les Responsables régionaux et développer le recours aux expertises transversales pouvant intéresser l'ensemble de ces Régions (études juridiques...).

Régions de France a mis en place une gouvernance adaptée permettant notamment des rencontres régulières entre les Présidents des Régions et des réunions mensuelles des Directeurs généraux des services (DGS).

Des Commissions thématiques et des groupes de travail spécifiques sont mis en place sur tous les sujets sur lesquels les Régions sont compétentes. Un conseiller assure le suivi et la coordination de l'ensemble pour chaque segment traité.

www.regions-france.org

R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, **Recherches & Solidarités** s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Etudes thématiques* :

- Publications nationales annuelles sur le bénévolat, la vie associative, le don d'argent, l'emploi dans l'économie sociale.

Dans la rubrique *Dans les territoires* :

- Panoramas régionaux **à l'échelle des 17 régions** : l'emploi dans l'économie sociale, le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les *Essentiels de la vie associative* **dans chaque département**

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :

marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Définition des secteurs d'activités des associations nouvelles, au regard des inscriptions au Journal officiel (Répertoire National des Associations en vigueur depuis avril 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les effectifs du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, et en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les effectifs du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, <i>autres activités pour la santé humaine</i>
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.